



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 05 novembre 2007**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Délégation accordée au Maire en matière de travaux d'éclairage public***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attendre et de revoir ce sujet ultérieurement.

0 Pour  
0 Contre  
15 Abstentions

***Choix du programme de travaux d'assainissement 2008***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- accepte l'avant-projet élaboré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt dont le montant s'élève à 192 398 € HT,
- approuve la déclaration de consultation des entreprises,
- sollicite la subvention du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement s'établira comme suit :

- subvention du Conseil Général :	35%	67 339 €
- subvention de l'Agence de l'Eau :	25%	48 099 €
- emprunt :		76 960 €
	Total	192 398 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Fonds de concours : aménagement du bourg, desserte de l'EHPAD et de Logis 47**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter un fonds de concours pour l'aménagement du bourg dans le cadre de la création de voiries et réseaux destinés principalement à la desserte d'un EHPAD, générateur de taxes professionnelles.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- EHPAD :	88 350 €
- Logis 47 (logements sociaux) :	14 900 €
- Commune :	7 450 €
- CCVG :	7 450 €
	Total 118 150 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Participation de la commune aux droits d'inscription des élèves de Sainte Bazeille à l'Ecole de musique Maurice Ravel***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide aux familles domiciliées à Sainte Bazeille (aide qui vient en déduction des droits facturés aux familles) pour l'année scolaire 2007-2008 :

- 140 € par enfant (enseignement en formation musicale et instrumentale 3<sup>ème</sup> cycle)
- 90 € par enfant (enseignement en formation musicale et instrumentale 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle)
- 45 € par enfant (enseignement en éveil musical, formation musicale seule)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Abandon terrain Soizeau à la commune***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'abandon perpétuel à la commune par Madame SOIZEAU épouse LAFFARGUE, de la partie de terrain incorporée à l'impasse Neuffons, désormais vaine et vague, cadastrée AN-341, d'une superficie de 15 a 40 ca.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Attribution de nom au lotissement situé rue des Pommiers***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le nom de « Résidence de l'Aubespain » à ce lotissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Renouvellement du contrat de location et de maintenance des logiciels Cosoluce***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.